



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 20 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATION  
N°2025-02-DEL-036

OBJET :

**URBANISME –  
INCORPORATION DE  
LA PARCELLE NON  
BÂTIE CADASTRÉE  
SECTION AM200, À  
TRIEL-SUR-SEINE,  
PRÉSUMÉE VACANTE  
ET SANS MAÎTRE,  
DANS LE DOMAINE  
PRIVÉ DE LA  
COMMUNE**

RAPPORTEUR :

**M. PHILIPPE DA-RIN**

CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRÉSENTÉS :  
25

NOMBRE DE VOTANTS :  
32

**Le jeudi 20 février 2025 à 20h00**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 12 février 2025

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Bérengère VOILLOT.

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gilles GOMES, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélodie SÉNAT, Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Gilles PASCAL, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Valérie LEFUEL DUVAL, Madame Line WENZEL.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Philippe DA-RIN, Monsieur Julien SAUVÉ à Monsieur Cédric AOUN, Madame Christelle DIDIERJEAN à Monsieur Gilles GOMES, Madame Paméla BUQUET MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Sophie KÉRIGNARD, Madame Élisabeth RAMOS DUARTE LESSERTEUR à Madame Line WENZEL

EXCUSÉ(S) : EXCUSÉ(S) : Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVÉ, Madame Christelle DIDIERJEAN, Madame Paméla BUQUET MAIRE, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Élisabeth RAMOS DUARTE LESSERTEUR.

ABSENT(S) : Monsieur Marc FONTAINE.

**OBJET : URBANISME – INCORPORATION DE LA PARCELLE NON BÂTIE CADASTRÉE SECTION AM200, À TRIEL-SUR-SEINE, PRÉSUMÉE VACANTE ET SANS MAÎTRE, DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération n°20230125DEL002 du Conseil municipal en date du 25 janvier 2023,

VU l'arrêté municipal n°2024-432 en date du 2 juillet 2024 constatant la vacance de la parcelle cadastrée AM200,

VU l'avis rendu par la Commission aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable dans sa séance du 10 février 2025,

**CONSIDÉRANT** que la parcelle susvisée n'a pas de propriétaire connu ; que depuis plus de trois ans la taxe foncière n'a pas été acquittée pour ce bien immobilier,

**CONSIDÉRANT** que le Maire a, par arrêté en date du 2 juillet 2024 susvisé, constaté que ce bien satisfait aux conditions mentionnées au 2° de l'article L.1123-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques,

**CONSIDÉRANT** que cet arrêté a fait l'objet d'une publication et d'un affichage pendant un délai de six mois, au cours duquel aucun propriétaire ne s'est fait connaître,

**CONSIDÉRANT** dès lors que la parcelle cadastrée AM200 est présumée sans maître,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'incorporer ces parcelles dans son domaine privé,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à la majorité, **Pour : 18** (Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Julien SAUVE, Monsieur Fabien TANTI, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Christèle DIDIERIEAN, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Yvon ROSCONVAL, Monsieur Florent BEQUIGNON) ; **Abstentions : 14** (Madame Amandine BENOIST, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Fernando MENDES, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Pascal GILLES, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Elisabeth RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Line WENZEL).

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : D'INCORPORER** la parcelle non bâtie, cadastrées AM200, située sur le territoire communal de Triel-sur-Seine, d'une superficie totale de 452 m<sup>2</sup>, dans le domaine privé de la commune. Les notariés seront à la charge de la commune.

**ARTICLE 2 : CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document ou acte afférent à cette incorporation.

Fait et délibéré les jour et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture, contrôle de légalité).  
Accusé de réception en préfecture : 25/02/2025  
Date de transmission : 25/02/2025  
Date de réception préfecture : 25/02/2025  
Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 6  
01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>